

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/621

**ASSOCIATION GAS DE SAINT THIVISIAU – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENTS SPORTIFS**

Madame Françoise LE BRIS, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 24 septembre 2019, l'association Gâs de Saint Thivisiau a déposé une demande de subvention relative aux déplacements suivants :

- championnat national FSCF par équipes à Limoges, les 6 et 7 juillet 2019 : 24 gymnastes,
- championnat national FSCF en individuel à Saint Sébastien sur Loire, les 18 et 19 mai 2019 : 9 gymnastes,
- demi-finale nationale des coupes d'hiver à Montaigu, les 19 et 20 janvier 2019 : 14 gymnastes.

**CONSIDERANT** que, par délibération en date du 9 juillet 2004, le Conseil municipal a défini des critères d'attribution de subvention aux associations dans le cadre de participations sportives aux compétitions nationales :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

**VU** l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 2 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame LE BRIS, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 590 € à l'association Gâs de Saint Thivisiau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....17 DEC. 2019

Et de la publication, le.....17 DEC. 2019

Fait à Landivisiau, le.....17 DEC. 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL